

République Française  
Département Loiret  
**commune de Charmont-en-Beauce**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 04 mai 2023

Référence  
D2023-22

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	10

Vote
à l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers

L'an 2023, le Jeudi 04 mai à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Charmont-en-Beauce s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PRUNET Delphine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/04/2023.

**Présents** : Mme PRUNET Delphine, Maire, M. MALON Stéphane, Mme PION Gabrielle, M. JOLIN Lionel, M. MENAULT Miguel, Mme PERON Adeline, M. BELTOISE Antony, Melle LAROYE Aurélie, M. LE MOAL David

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme SAUVERVALD Margaux à Mme PRUNET Delphine

**A été nommée secrétaire** : Mme PERON Adeline

**Objet de la délibération : Acceptation de devis – Diagnostic immobilier 5 Bis Rue Robert RABAUD**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code des Marchés Publics ;

**Vu** le Code de la Propriété des personnes publiques ;

**Considérant** la nécessité de réaliser un diagnostic d'un bien immobilier propriété de la commune, situé au 5 Bis Rue Robert RABAUD 45480 Charmont-en-Beauce ;

**Vu** les différents devis présentés pour la réalisation de ce diagnostic ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1 :**

D'accepter le devis de la Société 2CH Contrôles et Conseils Habitat, sise 10 Faubourg d'Orléans 45300 Pithiviers, comme le mieux-disant, pour la réalisation d'un diagnostic d'un bien immobilier propriété de la commune, situé au 5 Bis Rue Robert RABAUD, 45480 Charmont-en-Beauce, dont le montant s'élève à 366.67€ HT, soit 440€ TTC.

**Article 2 :**

Le Conseil Municipal mandate Madame le Maire pour la signature de tous documents afférents à cette opération.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 05/05/2023  
Le Maire  
Delphine PRUNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.